



GROUPE DE TRAVAIL

COMPTE RENDU

Paris, le 9 mai 2023

Groupe de travail « Examen des demandes de crédits hygiène et sécurité au titre de l'année 2023 »

Du 2 mai 2023

L'UNSA-AAF était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur et Martine Harnichard.

Un groupe de travail portant sur l'attribution des crédits de la formation spécialisée pour l'année 2023 s'est réuni mardi 2 mai 2023. Il était présidé par Madame ESSI AGBAVON et Monsieur Pierre CLAVEL.

Il fait suite à la note de service **SG/SRH/SDDPRS/2023-115 du 15 février 2023** Crédits hygiène et sécurité pour l'année 2023 sur le co-financement d'actions par la formation spécialisée issue du CSA-M.

La Formation Spécialisée, Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) cofinance certaines actions de prévention des F3SCT ou commissions d'hygiène et de sécurité (CoHS) locales.

La note de service précise les domaines prioritaires pour l'attribution des crédits :

- La mise à disposition d'outils de pilotage de la prévention au sein des services ;
- Les conditions de travail, la santé et la sécurité en abattoir ;
- La prévention des risques psychosociaux [RPS] ;
- La prévention des risques d'exposition aux agents chimiques ;
- Le développement et la valorisation des retours d'expériences (RETEX) ;
- La prévention des risques en poste de contrôle aux frontières (PCF) Brexit dans les Hauts-de-France, Normandie et Bretagne.

Sur cette base, le groupe de travail a étudié la pertinence des 19 dossiers reçus par le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) du ministère en charge de l'agriculture.

Le nombre de dossiers présentés décline depuis la période « Covid ».

Seulement 2 structures ne relèvent pas du champ de l'enseignement agricole, avec un dossier régional et un dossier départemental. Les demandes ont porté sur les trois premiers axes de la note de service.



Les paramètres observés à chaque dossier sont le taux de financement de la structure, les subventions ou pas des années précédentes, le nombre de réunions CHSCT ou CoHS de l'année précédente, le dossier en adéquation avec la note de service oui/non, la cohérence/pertinence du projet avec la structure, l'engagement des acteurs locaux, la pertinence de l'ingénierie de projet (prestataire...).

Au vu de ces critères, 4 dossiers ont été déclarés hors cadre de la note de service.

Ce sont donc 13 dossiers qui ont été retenus. Deux dossiers demandent plus de précisions et sont en attente de validation.

Les financements par opération varient de 500 € à 10 000 € environ. Les organisations syndicales ont souhaité apporter des aides supplémentaires sur 2 dossiers afin de consommer au mieux l'ensemble des crédits alloués, soit environ 80 k€.

Les bénéficiaires seront avertis prochainement par le BASS.

L'UNSA regrette la baisse des demandes.

Nous rappelons que la note de service a été publiée le 15 février 2023. La date limite pour le dépôt des dossiers étant fixée au 31 mars 2023 laisse peu de marge de manœuvre aux structures. Il est difficile de constituer des dossiers en amont de la note sans connaître les domaines prioritaires retenus. De même, il est difficile de constituer un dossier complet en si peu de temps.

L'UNSA demande que pour l'année 2024, la période de réponse soit élargie.